



Analyse d'une thématique d'actualité:

Quelle est la position endossée par le gouvernement luxembourgeois, les partis politiques ainsi que les parlementaires en matière de traité de libre-échange avec le Japon?

Il était prévu que l'actuelle prise de position émanant de la plateforme luxembourgeoise Stop Ceta & Ttip se concentrerait sur les revendications formulées dans le cadre des élections nationales, et plus précisément sur la réorientation fondamentale de la politique commerciale ainsi que la position des futurs députés sur le sujet de l'accord de libre-échange CETA.

Mais : la stratégie de la Commission européenne visant à continuer la promotion des accords de libre-échange controversés et la non-communication sur ce thème de la part du gouvernement luxembourgeois, nous amènent à prendre position face à un autre accord marquant l'actualité.

Le 17 avril dernier, la Commission européenne a approuvé la conclusion d'un accord de partenariat avec le Japon, ceci pratiquement de nuit et en toute clandestinité.

En date du 26 juin, cet accord UE-Japon est censé être adopté en Conseil des Ministres (affaires générales).

Rappelons les faits: l'accord entre l'UE et le Japon peut de facto être mis sur le même pied que l'accord de libre-échange CETA (remarque : avec un texte d'environ 1000 pages), avec tous les désavantages connus pour ce qui est des aspects écologiques, sociaux et démocratiques. Par ailleurs, aussi la libéralisation des services publics est accélérée (au moyen des dites listes négatives, faisant que « tout est permis qui n'est pas explicitement défendu »; ceci à un moment où la digitalisation bat son plein, où tant de choses bougent, ce qui équivaut à un bel anachronisme).

Autre facteur intéressant de savoir: l'accord en cause prévoit et renferme également la dite coopération régulatrice (c.à.d. des instances qui – au-delà des parlements et instances élues – ont pouvoir de négocier a posteriori e.a. des taux limites, etc.).

Pour ce qui est de CETA, les conséquences catastrophiques se dessinent déjà aujourd'hui à l'horizon et des sources rapportent que ces instances prémentionnées se pencheraient déjà aujourd'hui - à huis clos - notamment sur un assouplissement des conditions d'entrée de produits traités/contaminés aux pesticides sur les marchés européens ...

Il est inacceptable que la Commission européenne s'obstine à s'accrocher à une politique commerciale désuète alors que les déficiences évidentes du vieux modèle des accords de libre-échange sont de plus en plus apparentes et que l'opposition de la population face à cette forme de libéralisation augmente considérablement. Aussi la manière dont ces décisions sont prises est-elle carrément honteuse.

L'Union européenne se discrédite de plus en plus et se distance des citoyen/nes dans une démesure intolérable.

Et le gouvernement luxembourgeois, quant à lui - tout comme les partis politiques et la Chambre des Députés - ne se sont pas couverts de gloire non plus:

- **A quand le débat sur la future politique commerciale que le Luxembourg entend adopter?**
- **Quelle est la position concrète du gouvernement luxembourgeois face à cet accord de libre-échange avec le Japon?**
- **Quand la Chambre des Députés sera-t-elle impliquée? Quelle est la position des partis politiques dans cette affaire?**

La plateforme luxembourgeoise Stop CETA & TTIP mesurera la crédibilité des partis d'autant plus à cette décision - et non pas uniquement aux promesses électorales faites pour le futur!

Nous invitons le gouvernement et la Chambre des Députés

- **à divulguer rapidement leur position actuelle face à l'accord de libre-échange avec le Japon;**
- **à lancer un débat public à la Chambre des Députés autour de cet accord, préalablement à la réunion du 26 juin;**
- **à voter en défaveur des projets actuels et à s'engager en vue d'une forme plus démocratique, plus sociale et plus écologique des accords de libre-échange.**

*A noter: à cette date, l'accord de partenariat UE-Japon n'est pas considéré comme un dit « mixed agreement », ce qui veut dire que, alors que dans le cas de CETA les parlements nationaux sont au moins censés voter sur la protection des investisseurs (c.à.d. sur les droits qui revêtent un intérêt particulier pour les firmes), ce point est actuellement exclu du partenariat visé avec le Japon. Si la protection des investisseurs pourrait ainsi être évitée, ce serait en effet un facteur positif. Néanmoins, il est tout à fait négatif que, de la manière, les parlements nationaux ne bénéficient d'aucun droit de regard. **Les droits des états nationaux sont ainsi conduits ad absurdum!***